

# GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 Commune recherchée :

62700 Bruay-la-Buissière

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.  
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :  
[georisques.gouv.fr/cgu](http://georisques.gouv.fr/cgu)

## 6 Risques naturels identifiés :



**INONDATION**



sur ma commune :

**EXISTANT**



**REMONTÉE DE NAPPE**



sur ma commune :

**EXISTANT**



**SÉISME**



sur ma commune :

**FAIBLE**



**MOUVEMENTS DE TERRAIN**



sur ma commune :

**EXISTANT**



**RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES**



sur ma commune :

**IMPORTANT**



**RADON**



sur ma commune :

**MODÉRÉ**

## 4 Risques technologiques identifiés :



**INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)**



sur ma commune :

**CONCERNÉ**



**CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**



sur ma commune :

**CONCERNÉ**



**POLLUTION DES SOLS**



sur ma commune :

**CONCERNÉ**



**RISQUES MINIERS**

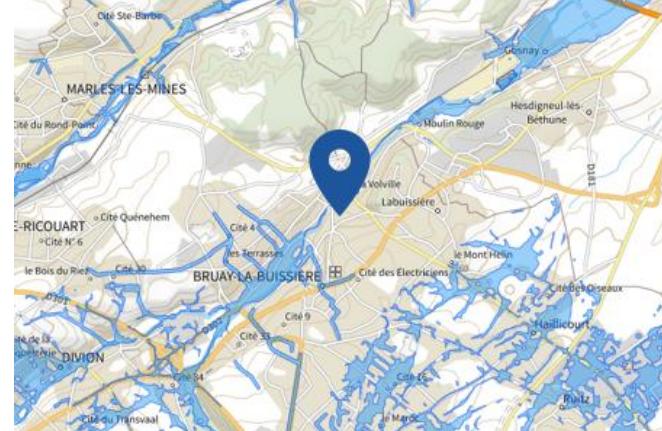
 sur ma commune :

**EXISTANT**

# Risque d'inondation sur Bruay-la-buissière

## Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



## Informations détaillées :



### PPRN : bassin versant de la Lawe

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé bassin versant de la Lawe a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 07/11/2019

Date d'approbation : 29/03/2021

Le PPR couvre les aléas suivant :

**Inondation**

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Par ruissellement et coulée de boue

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



### TRI : TRI Béthune - Armentières

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 62DREAL20140014

# Risque d'inondation sur Bruay-la-Buissière



## PAPI : PAPI Lys

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 59DREAL20200001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

### Inondation

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



## DDRM : DDRM62

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

### Inondation

Par ruissellement et coulée de boue

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Par remontées de nappes naturelles

## 8 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

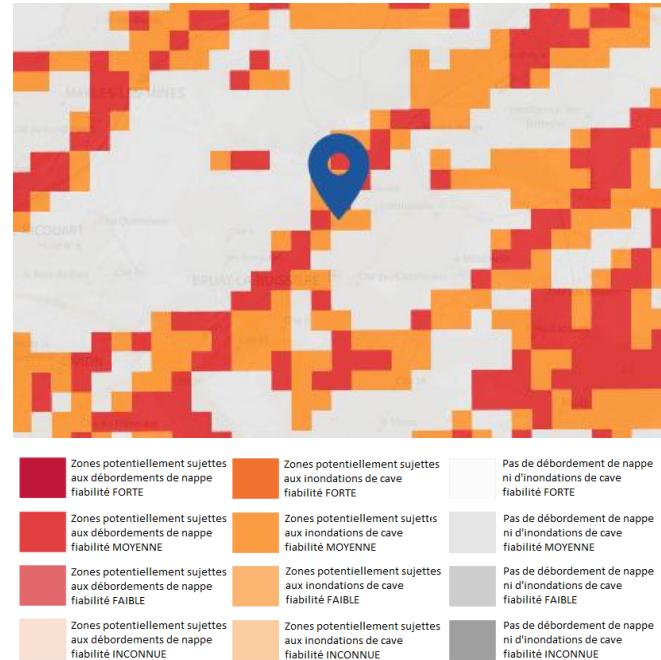
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2235873A	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/11/2021	30/12/2022
INTE1617716A	Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/2016	20/07/2016
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9800324A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/06/1998	22/08/1998
INTE9500103A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	24/02/1995
INTE9500304A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1994	03/08/1995
INTE9400004A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/12/1993	15/01/1994
BUDD8750068A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/07/1987	09/10/1987

# Risque de remontées de nappe sur Bruay-la-Buissière

## Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



## Informations détaillées :



### REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE



### PAPI : PAPI Lys

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 59DREAL20200001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

#### Inondation

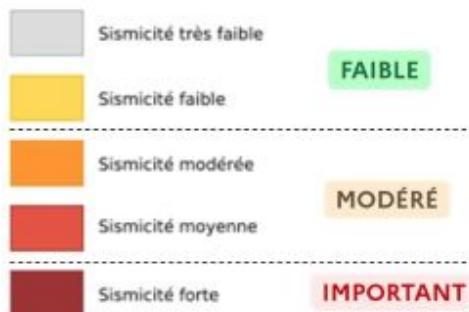
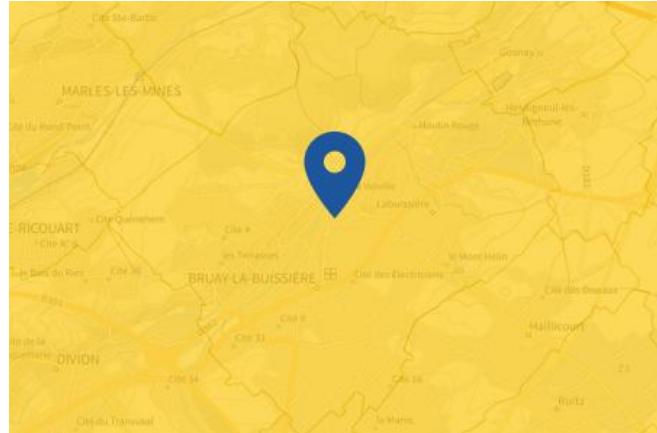
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aider à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

# Risque de séisme sur Bruay-la-buissière

## Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



## Informations détaillées :



### DDRM : DDRM62

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Séisme



### SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 2/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque de mouvements de terrain sur Bruay-la-Buissière

## Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



## Informations détaillées :



### DDRM : DDRM62

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

### 1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

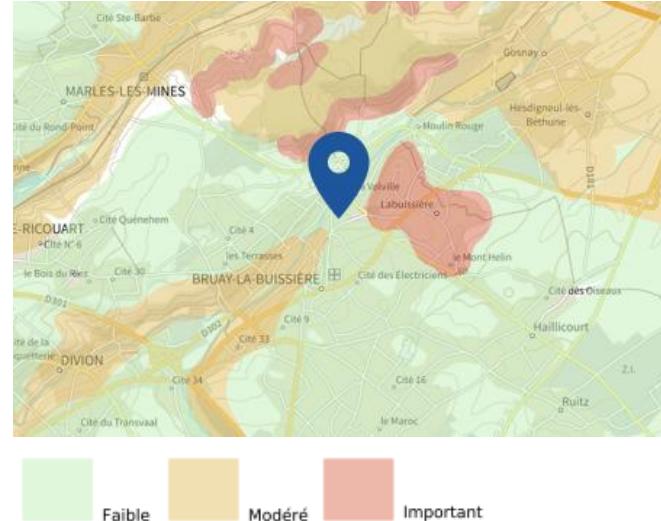
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 1.

# Risque de retrait gonflement des argiles sur Bruay-la-buissière

## Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



## Informations détaillées :



### RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de 2/3.

Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

## 2 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2308745A	Sécheresse	01/04/2022	03/05/2023
INTE2118485A	Sécheresse	01/04/2020	09/07/2021

# Risque radon sur Bruay-la-buissière

 Risque sur la commune MODÉRÉ

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



 Faible    Modéré    Important

## Informations détaillées :



### **RADON : Potentiel radon moyen : recommandations et obligations**

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **2/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

## Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Bruay-la-buissiere

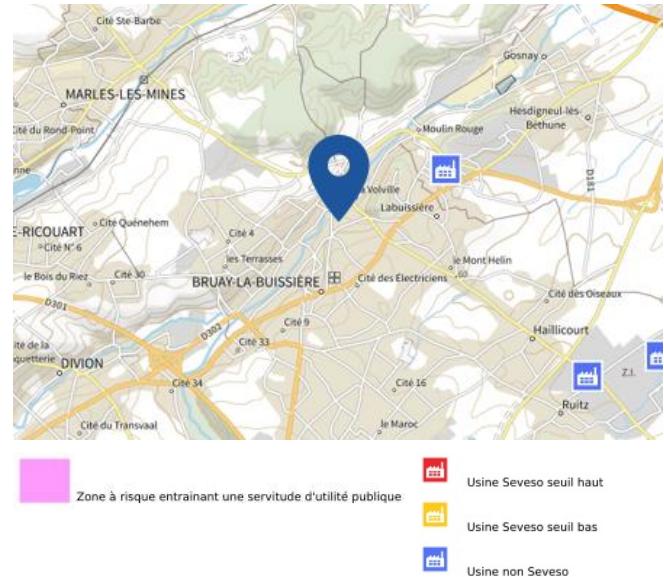
 Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



#### **Informations détaillées :**

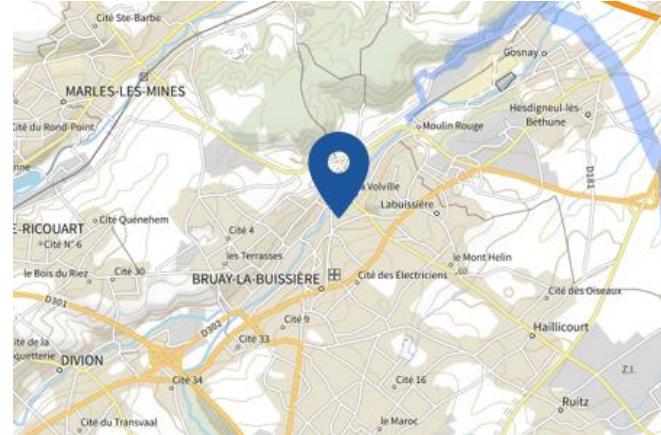
**2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune**

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
CORA	Non Seveso
DELIFRANCE SA	Non Seveso

# Canalisations de transport de matières dangereuses sur Bruay-la-buissiere

 Risque sur la commune CONCERNÉ

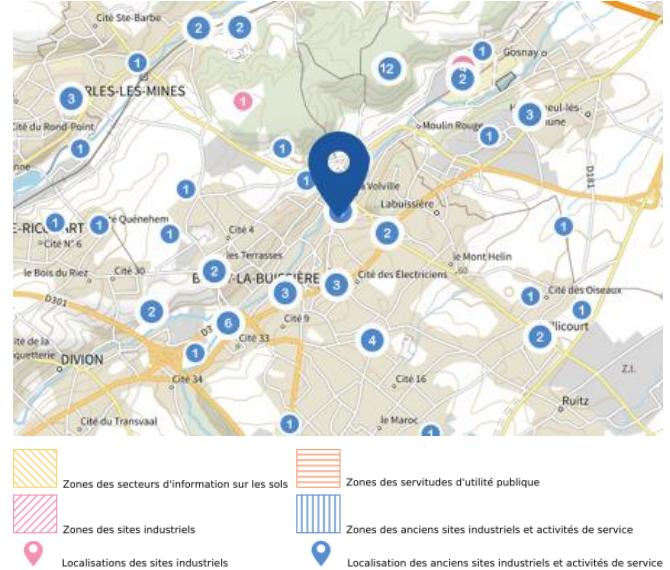
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



# Risque de pollution des sols sur Bruay-la-buissière

## Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



## Informations détaillées :



### SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.

Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

# Risque minier sur Bruay-la-buissière

## Risque sur la commune EXISTANT

A l'arrêt de l'exploitation des mines souterraines, et en dépit des travaux de mise en sécurité, peuvent se produire plusieurs types de risques.

Il y a généralement des mouvements résiduels de terrain : effondrements localisés ou généralisés, affaissements. Les dommages peuvent être importants et affecter les bâtiments, la voirie ainsi que les réseaux notamment de gaz et d'eau.

Selon leur nature, les anciennes exploitations minières peuvent générer d'autres risques : pollution de l'eau, inondation par remontée des eaux en zones affaissées, explosions gazeuses (grisou), émissions de gaz asphyxiants, toxiques ou de radioactivité (uranium ou radon).



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

## Informations détaillées :



### PPRM : PPRM du BETHUNOIS

Le plan de prévention des risques miniers (PPRM) nommé PPRM du BETHUNOIS a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 10/06/2015

Date d'approbation : 17/11/2017

Le PPRM couvre les aléas suivant:

- Echauffement des terrains de dépôts
- Affaissement minier
- Effondrements localisés
- Affaissements progressifs
- Tassements
- Glissements ou mouvements de pente
- Emissions en surface de gaz de mine

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



### DDRM : DDRM62

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

- Affaissement minier
- Effondrements localisés
- Tassements
- Glissements ou mouvements de pente
- Emissions en surface de gaz de mine

# Risque minier sur Bruay-la-buissiere

## Annexe 1 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

15 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
NPCAW0008338	carrière	Rue Louis Dussart
NPCAW0008340	carrière	Rue Anatole France
NPCAW0008354	indéterminé	Rue René Wallard
NPCAW0008361	indéterminé	Rue du 19 mars 1962
NPCAW0008364	indéterminé	Rue Paul Descamps
NPCAW0013561	indéterminé	Rue Anatole France 2
NPCAW0013564	carrière	Rue Anatole France 3
NPCAW0013565	carrière	Rue des Fauvettes
NPCAW0013566	carrière	Rue Paul Descamps 2
NPCAW0013575	indéterminé	Cimetière du 3
NPCAW0013584	ouvrage civil	Avenue Libération
NPCAW0013585	indéterminé	Rue des Alpes
NPCAW0013588	indéterminé	Rue de Fez
NPCAW0013597	indéterminé	Rue paul Descamps 3
NPCAW0039385	indéterminé	Effondrement Lycée Professionnel

## Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

4 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000368201	TERRIL 12	En cours
SSP000439001	Entreprise FOULON	En cours
SSP000436801	USINE DE TRAITEMENT ET DE COMPRESSION DE GAZ DE BRUAY LA	En cours
SSP000432001	FRICHE CARBOLUX (COKERIE DE GOSNAY)	En cours

## Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

45 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3974823	Bassin de décantation	En arrêt	
SSP3974803	Terril n°6	En arrêt	
SSP3974802	Terrils n°29 et 29 bis	En arrêt	
SSP3974801	Terril n° 27	En arrêt	
SSP3974795	Terril n°17 de la fosse n°2 de Bruay	En arrêt	
SSP3974794	Terril n°11 du Bois des Dames	En arrêt	
SSP3974793	Terril n°12	En arrêt	
SSP3974792	Terrils n° 10 et , fosse n°3 de Bruay Ouest	En arrêt	
SSP3974752	Garage et Station service	Indéterminé	
SSP3974735	Ancien dépôt de locomotives	En arrêt	
SSP3974732	Garage, station service	En arrêt	
SSP3974730	Garage, station service	En arrêt	
SSP3974713	Station TOTAL	En arrêt	
SSP3974704	Fabrique de solvants	Indéterminé	
SSP3974701	Chaudronnerie	Indéterminé	
SSP3974694	Garage RENAULT, ESSO service	En arrêt	
SSP3974692	Chaudronnerie	En arrêt	
SSP3974683	Station ESSO "St Eloi"	En arrêt	
SSP3974670	Magasin GRO anc. Supermarché LIBERAL	En arrêt	
SSP3974653	Dépôt charbon, fuel	En arrêt	
SSP3974647	Dépôt de Fuel	En arrêt	
SSP3974643	Transport	Indéterminé	
SSP3974631	Atelier de confection	Indéterminé	
SSP3974630	Garage Sainte Barbe	En arrêt	
SSP3974612	Garage LOURME (Machines agricoles)	Indéterminé	
SSP3974604	Station service	Indéterminé	
SSP3974588	Garage Citroën et Station SHELL	Indéterminé	
SSP3974574	Usine SEPAM	En arrêt	
SSP3974569	Garage et station service	Indéterminé	
SSP3974565	Station service "Relai Azur"	En arrêt	
SSP3974562	Ateliers Centraux des Houillères	Indéterminé	
SSP3974561	Atelier de construction métallique	Indéterminé	
SSP3974547	Chaudronnerie	Indéterminé	
SSP3974545	Atelier de constructions métalliques	Indéterminé	
SSP3974527	Atelier de nettoyage à sec	En arrêt	
SSP3974526	Stop-Pressing	En arrêt	
SSP3974525	Houillères	Indéterminé	
SSP3974515	Serrurerie	Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3974506	Lavoir à Houille	Indéterminé	
SSP3974488	Centrale électrique, usine à Boulets	Indéterminé	
SSP3974486	usine de carbonisation (Carbolux)	Indéterminé	
SSP3974475	station service	En arrêt	
SSP3974425	Fosse n° 1	En arrêt	
SSP3974383		Indéterminé	
SSP3974382	Station service Shell	Indéterminé	





## QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

### Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels

- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation  
**OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

### Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues

- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

### Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



## QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

### Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



### Pendant les secousses

- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



### Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT,** évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**EVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

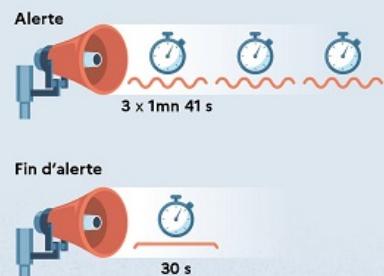
## QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

# ACCIDENT INDUSTRIEL ?

### Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h et munissez-vous de gros scotch



### En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- METTEZ-VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation
- EN CAS DE GÈNE RESPIRATOIRE respirez à travers un linge humide
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



### Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE  
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER  
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,  
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,  
évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)